Agrichim Glyfosaat 360

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRON-NEMENT

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8178/B
MATIÈRE ACTIVE : GLYPHOSATE
TENEUR : 360 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

RISQUES PARTICULIERS

- Irritant pour les yeux. R36
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53

PRÉCAUTIONS

- Conserver hors de la portée des enfants. S2
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S13
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S20/21
- Ne pas respirer les aérosols. S23
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S26
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S35
- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S61

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

MODE D'EMPLOI

Agrichim Glyfosaat 360 est un herbicide systémique non sélectif pour détruire les mauvaises herbes annuelles, les graminées et les dicotylées. Les mousses ne seront pas détruites. Le produit est absorbé par les feuilles et sera transporté vers la partie souterraine de la plante. L'adventice doit avoir assez de feuilles vertes lors de la pulvérisation pour pouvoir absorber correctement le produit. Le traitement des mauvaises herbes qui souffrent de la sécheresse est déconseillé car il peut ne pas être efficace. Le produit qui entre en contact avec le sol est rapidement inactivé et dégradé. Le produit peut également être utilisé pour détruire le rejets d'arbres et arbustes. Éviter toujours les dérivées provoquées par le vent.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les meilleurs résultats seront obtenus lors de la pulvérisation par temps nuageux et pas trop chaud. Le traitement est déconseillé si de la pluie est prévue 4 à 6 heures après le traitement ainsi que lorsqu'il gèle. Il est conseillé de traiter sur une végétation sèche.

PRÉPARATION DU PRODUIT DE PULVÉRISATION

Remplissez le réservoir à moitié avec de l'eau, actionnez le mélangeur, ajoutez le produit et continuez de remplir de réservoir en mélangeant. Pour diminuer la formation de mousse il est recommandé de garder le tuyau sous le niveau du liquide.

VOLUME D'EAU

Il est conseillé d'utiliser 200-400 ltr/ha. De plus faibles volumes d'eau peuvent être utilisés si le pulvérisateur est prévu pour cet usage.

IMPORTANT

- Stocker à l'abri du gel.
- Ne pas stocker ou laisser séjourner la solution dans des récipients galvanisés ou en acier doux, parce qu'un gaz hautement inflammable peut se produire. (Ne pas fumer!)
- Rincer l'appareillage avant et immédiatement après l'usage.
- Éviter toute dérive, appliquer à basse pression.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**

Agrichim Glyfosaat 360
(suite)

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRON-NEMENT

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8178/B
MATIÈRE ACTIVE : GLYPHOSATE
TENEUR : 360 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

APPLICATION DANS LES CULTURES
Appliquer un peu avant la récolte en céréales d'hiver et de printemps (froment, orge, épeautre, triticale, seigle et avoine) et peu avant la récolte en pois protéagineux (fourragers), les haricots récoltés secs et les féveroles (entre autres fève des marais et fève à cheval)
Comme herbicide de pré récolte en vue de détruire les chiendents, les plantes adventices vivaces et annuelles.
En **céréales** appliquer lorsque les feuilles, pailles et noeuds sont complètement jaunes (BBCH: 85) stade maturité pâteuse du grain (les graines renferment moins de 30% d'humidité). En **haricots** et **pois** récoltés secs, appliquer lorsque 50% des gousses et des grains sont secs et durs (BBCH: 85).
Dose: 3-4 ltr/ha. Maximal 1 application/cycle de culture.

Période de sécurité pour les céréales, les pois et haricots récoltés secs: maintenir entre l'application et la récolte au moins 7 jours.

Remarques:
1. La paille traitée peut après lessivage (par exemple une semaine sous la pluie) être utilisée pour tous les usages.
2. Les terrains traités peuvent être travaillés immédiatement après l'enlèvement ou le hachage des pailles.
3. L'ensemencement de toutes les cultures peut avoir lieu directement.

Gazons et pelouses
Pour la destruction du gazon ou de la pelouse avant installation ou renouvellement. Dose: 4-7 ltr/ha.

Prairies
Pour la destruction des prairies avant installation ou renouvellement. Dose: 4-7 ltr/ha. Maximal 1 application/cycle de culture. 7 jours après pulvérisation, la végétation traitée peut être pâturée ou fauchée pour être ensilée ou utilisée comme foin. Après 7 jours également on peut resemer.

Pour désherbage des sapins de Noël
Traitement généralisé sur plantation des sapins de Noël (Picea abies en Picea omorica) de plus de 2 ans en vue de la destruction de la végétation compétitive aux sapins.
Le produit sera appliqué en automne après aoûtement (lignification) des jeunes pousses et sur une végétation adventice encore verte.
Dose: - 4 ltr/ha pour détruire le chiendent;
- 6 ltr/ha pour détruire notamment les orties, les chardons et les fougères.

Pour la destruction de plantes aquatiques (Palustres ou des berges hélophytes)
Traitement du feuillage sur une végétation bien développée au cours de l'été ou au début de l'automne.
Dose: - 4-8 ltr pour combattre les plantes aquatiques;
- 4 ltr/ha pour combattre glycérie aquatique (Glyceria maxima) et roseau commun (Phragmites communis);
- 6 ltr/ha pour combattre la renouée aquatique (Polygonum amphibium) et la laîche (Carex spp);
- 8 ltr/ha pour combattre la massette (Typha latifolia).

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 Telefax: 03-3150904
E-mail: info@agrichem.be Webpage: www.agrichem.info

Agrichim Glyfosaat 360
(suite)

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRON-NEMENT

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8178/B
MATIÈRE ACTIVE : GLYPHOSATE
TENEUR : 360 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

Restrictions pour l'utilisation comme herbicide aquatique: concentration maximum en matière active (glyphosate) dans l'eau traitée: 1 mg de glyphosate par 1 litre d'eau traitée (= 1 ppm).
Remarque: Délai minimum avant l'utilisation de l'eau traitée pour l'irrigation, l'arrosage ou les pulvérisations en agriculture ou en horticulture: 10 jours.

APPLICATION NON LIEE A UNE CULTURE
En général
- contre les graminées annuelles et les dicotylées: 2-4 ltr/ha et 2,8-4 ltr/ha si les plantes sont très développées;
- contre le chiendent et l'oseille: 4 ltr/ha;
- contre les fougères, le chardon, les adventices composées, l'armoise, l'ortie, le plantain, la ronce, la renoncule: 6 ltr/ha;
- contre la berce spondyle, le laiteron, liseron des champs et le tussilage pas d'âne: 7-8 ltr/ha;
- contre la renouée des Iles Sakhalines et la prêle (partiellement détruite): 9-10 ltr/ha.

Incompatibilité:
Il existe une certaine incompatibilité associée à une diminution d'efficacité lors de l'application associée d'un herbicide résiduaire et le produit à base de glyphosate. Il est dès lors conseillé d'attendre 1 semaine après l'application du Agrichim Glyfosaat 360 avant d'appliquer ces herbicides.

Terrains temporairement non cultivés
Les chaumes, les friches et parcelles destinées à l'ensemencement ou la plantation aussi qu'au labour. Attendre 7 jours avant l'ensemencement ou la plantation.

Culture fruitière
Appliquer de préférence après la floraison des arbres et jusqu'en juillet.
Remarque:
- Ne pas toucher les feuilles, branches et écorces ainsi que les blessures dues aux tailles et coups des arbres avec le produit car ceci peut provoquer des dégâts sérieux.
- Les racines aériennes peuvent être touchées.
- Ne pas pulvériser sur des troncs de moins de 3 ans.

Pour combattre les plantes ligneuses et les souches
Plantes ligneuses: pour combattre le développement de la végétation badigeonner ou pulvériser jusqu'à écoulement. Dose: 60 ml/ 5 ltr d'eau/ 100 m^2.
Enduire les souches fraîchement tronçonnées contre les rejets de souches d'arbres et d'arbres arbustives. Dose: 100 ml/ 5 ltr d'eau/ 100 m^2.
Remarques:
- Lors de la pulvérisation des souches (travailler avec une buse à jet) il faut veiller à ne pas toucher la végétation environnante.
- Ne pas traiter les souches qui se trouveraient entre des arbres de la même espèce et qui ne seraient pas abatus car par action systémique un dégât pourrait se produire par les racines qui s'entrecroisent.
- Un colorant spécial peut être ajouté à la bouillie pour marquer les plantes traitées.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 Telefax: 03-3150904
E-mail: info@agrichem.be Webpage: www.agrichem.info

Agrichim Glyfosaat 360
(suite)

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRON-NEMENT

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8178/B
MATIÈRE ACTIVE : GLYPHOSATE
TENEUR : 360 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

Terrains non cultivés en permanence (revêtu et non revêtu)
Appliquer sur les terrains où la végétation est non désirée comme les bords des routes, les fossés desséchés, les terrains industriels, les lieux de stockage, les endroits de chargement et de déchargement, les cours de ferme, autour des bâtiments, en dessous de clôtures et grillages mais également sur les routes, trottoirs et sentiers non pavés.

En cultures agricoles et horticoles ainsi que dans les plantations le long des routes - Traitement localisé en agriculture et horticulture par la technique de l'humectation
Pour la destruction des mauvaises herbes annuelles et vivaces pour autant qu'il y ait une différence de hauteur suffisante entre la culture et les mauvaises herbes. D'autre part, le traitement d'entreligne de la culture peut être envisagé avec un appareil à main.
Dose: 33 à 55% (3,3 – 5,5 ltr Agrichim Glyfosaat 360 dilué pour obtenir 10 ltr de solution) selon le matériel utilisé et les mauvaises herbes à combattre.
Un colorant peut être ajouté à la bouillie pour marquer les plantes traitées.

Traitement localisé en agriculture, horticulture et prairies
Pour combattre la végétation non désirée comme les orties, la pétasite, le souchet comestible, le chiendent, les ligneux et arbustes par une pulvérisation localisée des mauvaises herbes. Pour éviter de détruire la culture il est conseillé d'utiliser une cloche de protection.
Les plantes et/ou plantations qui sont touchées vont mourir. Un colorant peut être ajouté à la bouillie pour marquer les plantes traitées.

Autres mentions
La dose agréée est la dose la plus faible qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des cas. Cette dose peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans des programmes de désherbage par mini-doses (programme FAR en betteraves). Lors de la réduction de la dose, il n'est pas autorisé d'augmenter le nombre maximal d'applications ni de réduire le délai avant récolte.

INDICATIONS DE PREMIERS SECOURS ET POUR LE MÉDECIN
En cas de suspicion d'intoxication, avertir un médecin et appeler le **Centre Antipoison (070 245 245)**.
Une hospitalisation est indiquée pour les petits enfants et si une quantité de plus de 0,5 ml par kg de poids est absorbée.

INDICATIONS DE PREMIERS SECOURS
En cas de renversement les VÊTEMENTS et la PEAU: retirer les vêtements souillés; laver les cheveux et la peau à fond à l'eau et au savon. Laver les vêtements avant de les remettre.

En cas de projection dans les YEUX: Maintenir les paupières bien ouvertes et laver abondamment pendant 10 minutes sous un filet d'eau courante. Si les symptômes continuent, consulter un ophtalmologue.

En cas D'INGESTION:
- le sujet reste généralement tout à fait conscient: faire boire beaucoup d'eau pour diluer le produit. Demandez à votre médecin ou au Centre Antipoison s'il est indiquer de provoquer des vomissements.
- si le sujet est somnolente ou a perdu connaissance: NE PAS faire boire. NE PAS faire vomir. Coucher le sujet sur le côté et maintenir la tête un peu plus basse que le corps. Enlever le dentier et les vomissures éventuelles de la bouche.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 Telefax: 03-3150904
E-mail: info@agrichem.be Webpage: www.agrichem.info

Agrichim Glyfosaat 360
(suite)

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8178/B
MATIÈRE ACTIVE : GLYPHOSATE
TENEUR : 360 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

IRRITANT

DANGEREUX POUR L'ENVIRON-NEMENT

INDICATIONS POUR LE MÉDECIN
On n'a pas constaté de symptômes généraux après un contact cutané ou après inhalation. Aucun effet systémique n'est attendu. Il s'agit souvent de l'ingestion d'une petite quantité du produit DILUÉ. Rincez la bouche avec un peu d'eau et donner un peu d'eau à boire.

SYMPTÔMES POSSIBLES DE TOXICITÉ SYSTÉMIQUE:
- Irritation et érosion des muqueuses.
- Nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée, hématémèse, méléna.
- Hypotension; état de choc; oligurie, acidose métabolique.
- Dyspnée, oedème pulmonaire, rarement des arythmies cardiaques.

Il y a une excrétion rénale importante de glyphosate. La dégradation du mouillant est moins bien connue mais il contribue à la toxicité.

LABO
amylase, LDH accrues, tests des fonctions rénale et hépatique.
Leucocytose sans infection: peut s'élever tardivement (après 10 jours par exemple).

TRAITEMENT
1) Le plus souvent, des vomissements apparaîtront spontanément après ingestion d'une quantité significative. Un lavage d'estomac prudent après dilution préalable est indiqué pour les personnes conscientes, éventuellement une endoscopie.
2) Suivre la tension véneuse centrale et la tension artérielle de façon continue, traiter l'hypovolémie et l'hypotension avec du liquide IV et dopamine.
3) Jusqu'à présent, on n'a pu démontrer l'utilité du charbon de bois par voie orale et de la diurèse, de l'hémodialyse ou de l'hémoperfusion forcées.

Le glyphosate peut être mesuré dans le sang; pour ce faire, contacter le Centre Antipoison.

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT
L'emballage vide de ce produit doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois agitations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet. Diluer les surplus de traitement au moins 10 fois et les appliquer sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fosses avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas être réutilisé à d'autres fins.

NOTE:
Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant du transport, du stockage et de l'utilisation de nos produits.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 Telefax: 03-3150904
E-mail: info@agrichem.be Webpage: www.agrichem.info